

## **Tribunal Penal Canonique National**

## Par christiangueritauld, le 30/01/2024 à 07:56

Bonjour

Le Tribunal Pénal canonique National peut-il traiter des violences sexuelles d'un prêtre sur mineur commis il y a 40 ans ?

Dans ce cas, comment et qui assure la défense d'un mis en cause devant le TPCN.

Quelles sont les procédures ? quels délais et quelles sanctions ?

Merci

Par Marck.ESP, le 30/01/2024 à 09:59

Bienvenue

Aucune idée concernant les sanctions, mais pour la défense, je suppose qu'il faut vous adresser à un avocat ecclésiastique ou cononiste.